



PRÉFÈTE DU GERS

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du droit de l'environnement

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS
NON DANGEREUX
SISE A PAVIE**

RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2017 À 14H30

La commission de suivi de site de Pavie s'est réunie le mardi 19 décembre 2017 à 14h30, en salle Bernard IV, à maison de la Culture de Pavie, sous la présidence de M. Guy FITZER, Secrétaire Général de la Préfecture du Gers.

Présents :

- . M. Alban FARUYA, DREAL UID 65-32, Chef de subdivision du Gers,
- . M. Jean GAILLARD, Maire de Pavie,
- . M. Philippe SENTEX, Conseiller municipal de Pavie,
- . M. Didier ROUCH, Conseiller municipal de Pessan,
- . M. Christian AGUT, Conseiller municipal de Pessan,
- . M. Robert NAVARRE, Association Les Amis de la Terre,
- . Mme Monique PLANTE, Association France Nature Environnement,
- . M. Jean-Claude FITERE, Association UFC Que Choisir,
- . M. Frédéric DEGRAEVE, Association Pavie, sachez qu'on va enfouir,
- . M. Jacques FAUBEC, représentant de l'exploitant Trigone,
- . M. Serge GONZALEZ, représentant de l'exploitant Trigone,
- . M. Jean-Christophe VERGNES, Directeur Général des Services de Trigone,
- . Mme Stéphanie PASQUIER, Chef du service déchets Trigone,
- . Mme Eloi ANDREU, chargé d'études et de projets, Trigone,
- . M. Brévin BOUGOUIN, salarié de l'installation classée,

Absents excusés :

- . M. Francis DUPOUEY, représentant de l'exploitant, et son suppléant,
- . M. Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère départementale,

Participaient également à cette commission :

- . M. Robin GIMENO, ATMO Occitanie,
- . M. Julien FECHEROLLE, ARS 32,
- . M. Frédéric GUERTENER, Chef de bureau du droit de l'environnement, Préfecture du Gers,
- . Mme Isabelle AMARGER, Adjointe au chef de bureau du droit de l'environnement, Préfecture du Gers,
- . Mme Corinne PEYRUS, secrétariat du bureau du droit de l'environnement, Préfecture du Gers.

Le Secrétaire Général ouvre la séance. Il indique qu'en raison de contraintes d'emploi du temps, il ne pourra se rendre sur le site ce jour.

Il rappelle que l'objectif de cette réunion est de faire le bilan des questions soulevées aux précédentes réunions. Il indique que pour une meilleure lisibilité des résultats par année civile, le bilan annuel 2017 sera à l'ordre du jour de la prochaine commission en 2018.

M. DEGRAEVE dit qu'il a également sollicité des réponses concernant les piézomètres.

M. GUERTENER répond que ces données n'ont pas fait l'objet d'une transmission préalable, mais seront présentées.

M. ANDREU présente les points inscrits à l'ordre du jour (document d'information transmis préalablement aux membres) :

- présentation du site et bilan des travaux effectués
- production de biométhane - Projet WAGABOX
- limitation des envols
- cartographie des émissions diffuses de méthane
- régulation de la population aviaire
- débit du Gers corrélé aux rejets de lixiviats traités et TTCR (taillis très courte durée)
- évaluation de l'impact atmosphérique (étude de l'ATMO Occitanie présentée par M. GIMENO).

Questions soulevées

M. NAVARRE demande si la sonde se situe en bas du site et pourquoi la campagne de mesures a été définie en septembre plutôt qu'en période estivale.

M. VERGNES dit qu'elle sera située en haut du massif. Il rappelle que suite aux propositions de l'ATMO, deux périodes ont été choisies par le groupe de travail.

M. GAILLARD dit que ce choix est lié au régime de vent et correspond aux périodes les plus venteuses.

M. NAVARRE dit que la décharge est située au point culminant de la région, à proximité de trois villages, dans une zone pavillonnaire (premières habitations situées à 600 mètres). Il explique que les odeurs sont accentuées quand il n'y pas de vent et que le massif chauffe.

M. le Secrétaire Général dit que l'objectif du groupe de travail est d'identifier les nuisances afin que l'exploitant trouve des solutions préventives et curatives pour les réduire.

M. DEGRAEVE évoque le projet de la cage pour limiter les envols.

M. VERGNES dit que la réalisation de cet investissement a été différé. D'un point de vue économique, Trigone a priorisé l'installation des filets sur 220 mètres linéaire. L'efficacité de cette mesure sera évaluée avant de progresser sur cette démarche.

M. le Secrétaire Général dit qu'il est nécessaire de prioriser les actions pour atteindre des résultats. Les associations doivent poursuivre le travail partenarial et collaboratif.

M. FARUYA souligne la qualité des échanges du groupe de travail. S'agissant des vents, il évoque que les analyses croisées de chacun ont permis de définir la localisation des points récepteurs.

M. AGUT dit que les périodes de réhabilitation (mouvements de fermentescibles) sont les plus critiques au niveau olfactif. Il demande s'il y a une possibilité d'anticiper et de passer les tuyaux avant.

M. VERGNES explique que certains travaux (captation du biogaz) sont réalisés à l'avancement, alors que les puits ne peuvent être créés qu'après.

M. NAVARRE demande à Trigone de prévenir les riverains dans un rayon d'un kilomètre.

M. VERGNES dit que les représentants des associations ont été informés des travaux.

M. DEGRAEVE précise qu'il a diffusé cette information. Il ajoute que l'objectif de la cage étant de permettre la décharge des déchets par forts vents, il pensait que ce concept était un acquis.

M. VERGNES répond que la cage n'est pas remise en question, mais il faut mesurer avant l'efficacité des filets. Il dit que vu l'impact financier, il faut évaluer la pertinence de ce prototype.

M. GAILLARD fait observer que les filets ont une certaine efficacité au vu des objets qui y sont accrochés. Il demande s'ils sont dégarnis régulièrement.

M. BOUGOUIN précise que depuis le dernier épisode venteux, le talus a été nettoyé quatre fois.

M. ROUCH note les moyens mis en œuvre. Il préconise de suspendre le déversement des déchets lors de vents forts, car il est impossible d'arrêter les envols avec des vents au-delà de 100 km/h.

M. VERGNES indique que cela poserait des difficultés techniques notamment pour les centres de transferts dont la réglementation impose un délai maximum de stockage de 24 h.

M. le Secrétaire Général dit qu'il faut intégrer les contraintes de l'exploitation.

M. NAVARRE propose de modifier le déversement : plutôt sur le bas du talus, au lieu d'en haut.

M. FARUYA propose que Trigone fasse un bilan de l'efficacité des dispositifs mis en place accompagné d'éléments techniques et financiers sur les moyens supplémentaires pouvant être mis en place pour lutter contre ces envols (cage, non déchargement par épisode de grand vents et adaptation sur les centres de transferts...).

M. VERGNES indique que 20 % des déchets sont apportés directement par les collectivités membres SICTOM Centre, SICTOM Sud-est, la commune de Pavie et les industriels.

M. FAUBEC dit qu'une telle fermeture aura un coût.

M. DEGRAEVE poursuit sur le relargage des lixiviats traités en fonction du débit du Gers. Il estime que comparer sur la base d'un débit moyen sur 50 ans est inconcevable. Il espère que ces données seront intégrées au prochain bilan annuel avec le débit réel de 2017.

M. FITERE indique que le système Neste régule le débit d'étiage du Gers.

M. GAILLARD dit que le Gers est alimenté à raison de 1 m³/sec.

M. DEGRAEVE est inquiet de la progression de la conductivité sur le piézomètre 12. Il demande les valeurs brutes récentes. Il dit qu'il y a un signal d'alerte.

M. VERGNES dit qu'aujourd'hui la valeur étant inférieure à 2000, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

M. FARUYA dit que les valeurs sur les chlorures, sulfates et sodium (pouvant être générateurs de conductivité) sont inférieures aux limites de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable mais que l'exploitant doit être vigilant sur l'évolution des analyses du piézomètre 12.

M. DEGRAEVE pense qu'il est urgent de remettre le piézomètre 2. Il rappelle que l'état 0 correspond à un état déjà possiblement faux avec une décharge déjà en activité depuis plusieurs années. Il dénonce qu'avant 2012, l'état 0 était plus bas.

M. VERGNES dit qu'en amont la valeur est de 1000.

M. FARUYA indique que, concernant les chlorures, la comparaison amont – aval est plus difficile car il y a une différence entre les 2 piézomètres amont avec des concentrations plus basses pour le piézomètre 1 que pour le piézomètre 5.

M. VERGNES dit qu'il vérifiera si la tendance se confirme avec les prochaines mesures en février.

M. FECHEROLLE intervient sur l'étude sanitaire et olfactive. Il suggère de comparer les études de modélisation des risques, avec ce qui va être mesuré. Il demande pourquoi 3 polluants (H2S, Benzène, Dichloroéthane) ont été ciblés.

M. VERGNES dit que ce sont des paramètres avec des valeurs toxicologiques de référence.

M. DEGRAEVE précise qu'il s'agissait d'études de modélisation avec une rose des vents erronée, ce qui a été dénoncé lors de l'enquête publique. Il souhaite une rose des vents fiable.

M. NAVARRE sollicite l'exploitant pour qu'il renseigne sur le site GIE les données de rejet et le point de rejet.

M. DEGRAEVE demande des explications sur la présence de l'ARS.

M. GUERTENER répond qu'un représentant de l'ARS a été invité pour répondre aux éventuelles questions qui relèvent de sa compétence.

M. DEGRAEVE évoque la surveillance sanitaire de la famille logée sur le site de la SPA, à proximité de la décharge. Il demande des précisions sur le suivi médical de l'enfant, préconisé par arrêté préfectoral.

M. FECHEROLLE répond que l'ARS a suggéré vivement à la famille de déménager et l'a invité à se rapprocher d'un médecin pour un suivi sanitaire.

M. GAILLARD rappelle qu'un logement communal leur a été proposé.

M. FAUBEC précise que la famille n'y habite plus. Une autre personne assure la conciergerie du nouveau chenil mais n'y habite pas en continu.

M. ROUCH revient sur les oiseaux migrateurs et dit qu'il ne faut pas mutiler des arbres pour les empêcher de s'y installer.

M. NAVARRE ajoute que ces arbres constituent une barrière contre les odeurs.

A l'issue des débats, le Secrétaire Général remercie les membres. Il lève la séance à 16 h 15.

Le Président,



Guy FITZER